

## Délibération n°2018/23

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L715-2 et L715-3 du code de l'éducation ;  
Vu le décret n°94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 mai 2014 portant nomination du directeur de l'UTT à compter du 1er septembre 2014.  
Vu les statuts, en vigueur, de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2018 :

### **Objet : Campagne de recrutement du directeur de l'UTT en 2019**

Le conseil d'administration adopte, à la majorité, dans le cadre de la campagne de recrutement du directeur de l'UTT en 2019, les éléments définis en PJ et notamment : les missions prioritaires, le profil et les compétences attendues ainsi que le calendrier de la procédure, sous réserve des amendements suivants :

- Dans le paragraphe « Missions prioritaires » remplacer "avec Sorbonne Université (SU)..." par "avec l'université Sorbonne Université et l'alliance Sorbonne Université qui rassemble les membres associés.."
  
- Dans le paragraphe « profil et compétences recherchées »
  - Au 1<sup>er</sup> tiret supprimer "accrue"
  - Au 2<sup>ème</sup> tiret remplacer "maîtrise" par "connaissance"
  - Au 3<sup>ème</sup> tiret ajouter après "capacité à convaincre", "et à entraîner"

### ***Résultat du vote :***

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 5

Troyes, le 14 juin 2018

Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 18.06.2018
--

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 18.06.2018
---